

A E V S

Qualification des A s s i s t a n t s É d u c a t e u r s de la Vie S c o l a i r e

R e n t r é e 2 0 0 5

Inscriptions

- pour les personnels en poste dans le cadre du plan de formation avant le 14 juillet 2005
- pour les nouveaux recrutés avant le 15 septembre 2005

Proposition d'ouverture
de formations en 2005
Angers et un autre site
entre Arras, Lyon ou
Toulouse selon inscriptions

Qualification des Assistants Éducateurs de la Vie Scolaire

Finalités de la formation

L'Assistant Educateur assiste l'Educateur de la Vie Scolaire dans ses fonctions. Son emploi se caractérise par une présence privilégiée auprès des élèves qu'il encadre et dont il est à l'écoute. Il participe aux activités d'animation et rend compte aux responsables.

La formation des Assistants Educateurs donne les bases nécessaires :

- pour se situer dans l'établissement scolaire et dans l'enseignement agricole relevant du CNEAP,
- pour adapter sa pratique d'éducateur à ce que sont les jeunes d'aujourd'hui,
- pour développer sa capacité à animer les activités éducatives.

Les capacités développées lors de la formation s'inscrivent dans l'exercice des trois fonctions principales du métier d'assistant éducateur : écoute-attention, encadrement, participation à l'animation.

Parcours de formation

■ Le parcours comprend 200 heures réparties sur deux ans, soit quatre sessions de regroupement d'une semaine, un stage, des temps de travail personnel, des accompagnements individuels et le passage devant le jury de qualification.

■ Planning (sous réserve de modifications)

		Angers	Lyon, Arras ou Toulouse
Module initial		23-24-25-26-27 janvier 2006	
Modules de base	Module Adolescence Accompagnement	15-16-17-18-19 mai 2006	
	Module Responsabilité Autorité	en automne 2006 (à fixer)	
	Module Travail en équipe Responsabilisation	au printemps 2007 (à fixer)	
	Module Stage	Un stage d'une semaine effectué entre avril 2005 et avril 2006 dans un établissement du CNEAP	
JURY DE QUALIFICATION : JUIN 2007 à ANGERS			

Le module initial - AEVS

Objectifs généraux :

Situer ses fonctions dans le cadre de la vie scolaire d'un établissement du CNEAP.

Eduquer en référence au projet éducatif d'un établissement catholique.

Développer sa capacité d'être à l'écoute des élèves.



Module initial : Fonctions, rôles et responsabilités de l'Assistant Educateur - Ecoute

Programme :

1. Présentation de la formation en relation avec le métier d'Assistant Educateur.
2. Analyser le métier d'Assistant Educateur, le situer dans l'organisation de l'établissement et dans le contexte institutionnel :
 - Champs d'activités de l'Assistant Educateur,
 - Compétences requises pour ce métier,
 - Géographie du poste dans l'établissement,
 - Observation de la vie scolaire.
3. Connaître le contexte institutionnel et les orientations du CNEAP en matière de "vie scolaire" des établissements.
4. Identifier les principales composantes de l'éducation et référer ses actes à un projet éducatif ayant du sens :
 - Qu'est-ce que l'éducation ?
 - Les questions posées par l'éducation,
 - L'éducation du jeune en référence à une vision chrétienne de l'homme,
 - Transmettre des valeurs, éduquer à la citoyenneté.
5. Maîtriser les principales techniques de l'écoute, développer les attitudes favorables à une bonne écoute :
 - Qu'est-ce qu'écouter ?
 - L'écoute dans la vie scolaire : occasions, niveaux,...
 - Les techniques et attitudes dans l'écoute,
 - Les différentes situations d'écoute : entretiens individuels, de groupe,
 - Les occasions informelles et les structures formelles d'écoute dans l'établissement.

Les 4 modules de base - AEVS

Objectifs généraux :

Développer les compétences des personnels dans toutes les fonctions spécifiques précisées par la convention collective.

Définir la place de la vie scolaire dans les établissements.

Aides à la structuration du projet personnel et professionnel.



Module MB1AEVS : Adolescence - Accompagnement des jeunes ayant des difficultés

Objectifs :
Comprendre les adolescents à partir de données psychologiques et sociologiques.
Connaître les personnes et organismes ressources pour créer un réseau de professionnels compétents.
Concevoir la prévention et la promotion pour la santé.

Programme :

1. Acquérir des clés de lecture des comportements des adolescents.
 - Données sociologiques et psychologiques sur les adolescents.
 - l'adolescence, période de mutations,
 - la construction de l'identité de l'adolescent en référence à l'enfance,
 - les aspects dynamiques de l'adolescence : problématique du Moi, du corps, sexualité, deuils de l'enfance, narcissisme, identité-identification, les moyens de défense, ...,
 - symptômes et alertes : déviances, conduites à risques (toxicomanie, alcool, fugues, violence, anorexie, hyperactivité, ...)
2. Repérer et analyser des situations difficiles rencontrées par les jeunes des établissements : difficultés scolaires, déprime, mal-être, conduites à risque ...
 - Etude de cas.
3. Connaître les relais possibles dans l'environnement de l'établissement.
 - Inventaire des personnes ou organismes ressources et de leurs compétences, (psychologue, assistante sociale, police ou gendarmerie, juge des enfants, ...).
4. Se donner des repères pour la mise en place de plans de prévention des conduites à risque.



Module MB2AEVS : Responsabilité - Exercice de l'autorité

Objectifs :
Repérer la responsabilité du Personnel de la Vie Scolaire
Exercer l'autorité, faire respecter le règlement intérieur.

Programme :

1. Repérer la place du droit dans la société d'aujourd'hui et les conséquences au niveau de l'encadrement et de la sécurité dans l'établissement :
 - Notion de responsabilité, ses fondements (dommages, réparation, loi, jurisprudence ...),
 - Responsabilité civile, pénale, administrative, éthique, ...,
 - L'analyse du risque, l'éducation à la sécurité, la connaissance de la réglementation,
 - La mise en place de procédures, les sorties, les voyages, ...,
 - La protection de l'enfance.
2. Comprendre les mécanismes en jeu dans l'autorité et la place du règlement intérieur dans l'établissement :
 - Notion d'autorité : avoir de l'autorité, faire autorité, être autoritaire, ...
 - La place de l'autorité, des limites, des repères dans la construction de la personne,
 - La complexité des situations, les évolutions actuelles. Discipline, règles, lois, interdits, sanctions, règlement intérieur : les attentes des différents partenaires, les modalités d'application, la concertation en équipe, le sens éducatif donné, ...,
 - Les situations de conflit,
 - La place et le rôle de l'adulte face aux jeunes,
 - Analyse de situations professionnelles, études de cas.



Module MB3AEVS : Travail en équipe - Implication, responsabilisation des élèves

Objectifs : Participer à l'animation de groupe.
Travailler en équipe.
Développer et promouvoir l'implication et la responsabilisation des élèves.
Participer à l'élection, au suivi et à la formation des délégués.

Programme :

1. Maîtriser les techniques et attitudes nécessaires à la participation à un groupe et à son animation :
 - Participation à un groupe,
 - Animation de groupe, de réunion,
 - Phénomènes de groupe : leadership, exclusion, bouc émissaire, normes, climat, ...,
 - Observation et évaluation du fonctionnement d'un groupe,
 - Animer différents types de réunion.
2. Développer sa capacité à travailler en équipe :
 - Les conditions favorables au travail en équipe,
 - Relecture de l'expérience personnelle et mise en projet.
3. Favoriser et prendre en compte l'expression des élèves :
 - Repérage des différents espaces, instances d'expression des élèves,
 - Aider les jeunes à s'exprimer dans les espaces qui leur sont offerts,
 - Aider les adultes à tenir compte de l'expression des élèves.
4. Encadrer et accompagner les délégués des élèves :
 - La préparation des élections,
 - La formation et le suivi des délégués,
 - Intégration du suivi et de la formation des délégués dans les priorités du projet de l'établissement.



Module MB4AEVS : Stage dans un établissement du CNEAP

Le stage aura notamment pour objectif général de s'assurer de la transférabilité des compétences du stagiaire par l'analyse et la comparaison des situations professionnelles rencontrées.

Les objectifs, pour ce stage dans un établissement du CNEAP, seront précisés par l'Assistant Educateur à partir d'un cadre défini et permettront d'orienter ses observations et ses analyses.



Les travaux demandés

Les regroupements et le stage donneront lieu à des productions dont les exigences seront fixées au début de la formation.



Evaluation finale et qualification

■ Constitution du jury de qualification

Le jury est constitué :

- d'un Chef d'établissement ou d'un Responsable de la Vie Scolaire,
- d'un Responsable ou d'un Educateur de la Vie scolaire,
- d'un représentant du CNEAP,
- du Directeur de l'IFEAP ou son représentant.

Il est présidé par le Secrétaire Général du CNEAP ou son représentant.

■ Délibération

Le jury délivre la qualification d'Assistant Educateur de la Vie Scolaire à partir des évaluations complétées par deux avis.

• Les évaluations

- l'évaluation d'une commission s'appuyant sur un entretien oral.
Cette commission (dont les membres sont désignés par le président du jury) comporte au moins un membre du jury,
- les évaluations de l'IFEAP portant sur les travaux réalisés au cours de la formation.

• Les avis

- l'avis du Chef d'établissement employeur du stagiaire (formulé selon une grille),
- l'avis de l'IFEAP basé sur la connaissance du stagiaire en formation.